

# Kabila peut encore jouer la montre

**L'opposition et les étudiants ont-ils crié trop tôt victoire après le retrait de la loi qui aurait prolongé de facto le second mandat du président Kabila ? Les élections prévues fin 2016 risquent toujours d'être retardées.** *Par Olivier Rogeau*

**K**abila dégage ! »

« Kabila doit partir ! » « Deux mandats, ça suffit ! » pouvait-on lire sur les pancartes des manifestants, lors des quatre jours d'émeutes qui, la semaine dernière, ont secoué Kinshasa et plusieurs autres villes du pays. Le président congolais a-t-il entendu le message ? A-t-il désormais l'intention de respecter le calendrier électoral, lui qui voulait jouer les prolongations, à défaut de pouvoir réformer la Constitution en vue de décrocher un troisième mandat ? Certes, le retrait, par le Parlement, d'une disposition de la loi électorale qui liait la tenue de l'élection présidentielle à la fin des opérations de recensement – ce qui aurait postposé le scrutin de trois ou quatre ans – a fait retomber la tension dans la capitale et l'est du pays.

Les étudiants de l'université de Kinshasa, en pointe lors des manifestations, ont exprimé leur joie après l'annonce de la suppression de l'alinéa controversé. Vital Kamerhe, l'un des chefs de file de l'opposition, s'en est réjoui, s'attribuant le mérite de la reculade parlementaire. Les commerçants et d'autres habitants de la capitale soufflent eux aussi, soulagés d'avoir échappé à des pillages généralisés, comme ceux de 1991 et 1993. L'archevêque de Kinshasa, Mgr Monsengwo, qui avait lancé un appel aux autorités

– « Arrêtez de tuer votre peuple ! » –, a été entendu. Les chancelleries occidentales et l'Union européenne, qui avaient elles aussi exercé des pressions, se félicitent du retour au calme. « La

peur d'une déstabilisation du pays est très grande parmi les partenaires institutionnels du Congo », relèvent les experts du Grip, le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité. Didier Reynders, chef de la diplomatie belge, salue « l'esprit d'apaisement et de dialogue qui a prévalu entre acteurs politiques ».

## **Le respect du calendrier, vraiment ?**

Peut-on pour autant parler de « sortie de crise à Kinshasa », de « marche arrière de la majorité présidentielle » ? Si la stratégie de Kabila en vue de rester au pouvoir au-delà du terme de son mandat vient de connaître un revers, la tenue des scrutins d'ici à la fin 2016 est loin d'être acquise. La loi n'a pas retenu la clause réclamée par les sénateurs, qui entendaient coucher noir sur blanc l'obligation d'organiser l'élection présidentielle dans les délais prévus par la Constitution. De même, le nouveau texte supprime la référence à 2015 pour la tenue des scrutins locaux, provinciaux et sénatoriaux, qui doivent précéder la présidentielle. Par ailleurs, le recensement reste un préalable exigé pour l'organisation des prochaines législatives, censées avoir lieu fin 2016. Actualiser les données démographiques risque de prendre plusieurs années.

Cela fait beaucoup d'imprécisions et d'ambiguïtés. D'autant que d'autres exigences légales, visant à limiter les candidatures à la magistrature suprême, sont maintenues : la caution non remboursable pour tout candidat reste fixée

à plus de 100 000 dollars, un montant deux fois plus élevé que celui prévu lors la dernière présidentielle. Objectif avancé par le gouvernement : décourager les candidatures fantaisistes. Concrètement, seules les grosses fortunes ou les protégés du régime pourront entrer en lice. En outre, un diplôme sanctionnant cinq années d'études universitaires est exigé pour postuler à la présidence (en 2006 et 2011, un diplôme de graduat « Bac +3 » suffisait). A défaut, le candidat devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine politique et administratif. Autre incertitude : le financement de l'organisation des élections, qui doit encore être trouvé.

### « Arrêtez de rêver ! »

Aubin Minaku, le président de l'Assemblée nationale, a prévenu, sur son compte Twitter, qu'il n'y aurait « pas de Burkina Faso à Kinshasa ». Ajoutant : « Arrêtez de rêver ! » En clair : le scénario burkinabé – Blaise Compaoré avait voulu modifier la Constitution de son pays pour pouvoir briguer un nouveau mandat, projet qui a déclenché la colère populaire et conduit à la chute du président – ne se reproduira pas en RDC. Ces derniers jours, le Burkina Faso a plus que jamais hanté les esprits dans les rangs de l'opposition et des jeunes descendus dans la rue. Non sans dérives : des images de victimes ensanglantées, postées sur les réseaux sociaux pendant les manifestations congolaises pour capter l'attention des médias étrangers, ne provenaient pas de Kinshasa ou Goma, mais de la révolte survenue au Burkina Faso trois mois plus tôt. Autre manipulation par l'image : une vidéo postée sur YouTube, soi-disant tournée le 19 janvier « au cœur de la cité populaire de Kinshasa », reprenait en fait des images prises à Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Congo, lors de l'explosion, en mars 2012, d'un dépôt de munitions.

Cela ne doit pas faire oublier que des

hommes sont tombés ces derniers jours sous les balles des forces de l'ordre congolaises et que plus de 300 autres ont été arrêtés et sont poursuivis pour destruction et vol. Selon la Fédération internationale des droits de l'homme, les affrontements ont coûté la vie à 42 personnes. Le gouvernement ne reconnaît qu'une douzaine de victimes, dont un policier et des « pillards » ou « émeutiers » tués par des « vigiles privées ». Les associations humanitaires s'inquiètent des arrestations de responsables politiques et de la disparition de Christopher Ngoyi, défenseur des droits de l'homme arrêté à Kinshasa le 21 janvier et détenu, semble-t-il, par les services de renseignement congolais dans un lieu tenu secret.

### L'opposition très affaiblie

Comment vont réagir les forces d'opposition, très affaiblies par leurs divisions et les manœuvres du pouvoir ? Le 7 décembre dernier, Kabila a fait entrer au gouvernement des figures du MLC, de l'UDPS et de l'UFC de Kengo wa Dondo, le président du Sénat. Cette « ouverture » a déstabilisé l'opposition, en particulier le MLC, lâché par plusieurs de ses hauts cadres.

Le plus grand danger pour le président ne vient donc pas de l'opposition, mais du risque d'éclatement de sa majorité.

« Au sein des formations proches de la majorité présidentielle, des personnalités de premier plan se sont prononcées contre la réforme de la loi électorale, relève le Grip : notamment Pierre Lumbi, Olivier Kamitatu, Jean-Claude Muyambo, ou encore Léon Kengo wa Dondo... Moïse Katumbi, gouverneur très populaire du Katanga et chef de file du parti présidentiel dans sa province, s'est lui-même notablement éloigné de Kabila, en appelant en termes à peine voilés la population à s'opposer au dessein d'un "3<sup>e</sup> penalty". »

Katumbi pourra-t-il fédérer autour

de lui les déçus du kabilisme ? Fin décembre, il a fait un retour triomphal au Katanga, après avoir soigné pendant plus de deux mois les séquelles d'une tentative d'empoisonnement à l'arsenic, survenue en 2011. Mais il paie cher sa prise de distance avec le président : trois de ses proches, qui se trouvaient à la tête de régies de la province minière (douanes, impôts, recettes administratives) ont été démis de leurs fonctions.

L'administration fiscale s'intéresse de près aux sociétés que possède Katumbi. En outre, la réforme territoriale, adoptée par l'Assemblée nationale, prévoit le démantèlement de sa province du Katanga. Enfin, ces derniers jours, des marches de soutien à Kabila ont été organisées à Lubumbashi et dans d'autres villes katangaises. Mot d'ordre : priorité à la paix et à la stabilité. ●